

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	143 (1998)
Heft:	2
Artikel:	À quelque sept cents jours de l'an 2000... : La situation en Europe et en Suisse. 2e partie
Autor:	Weck, Hervé de
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-345857

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A quelque sept cents jours de l'an 2000...

La situation en Europe et en Suisse (2)

Il y a peu de risques que, dans les prochaines années, des conflits internationaux se produisent en Europe, mais on ne peut exclure des conflits internes en Russie, dans le monde musulman, particulièrement en Afrique du Nord et en Turquie, une reprise des affrontements en ex-Yougoslavie après un départ des forces de l'OTAN. Chaque foyer de violences collectives risque d'avoir des conséquences immédiates en Suisse. Les divergences entre Etats européens, l'absence d'une politique de sécurité commune ne contribuent pas à résoudre le problème...¹

■ Col Hervé de Weck

5. Emeutes en zones urbaines. Le cas de Los Angeles

En novembre 1992, les médias parlent beaucoup des émeutes de Los Angeles²; journalistes et experts se préoccupant essentiellement des causes de ces désordres. Ils passent sous silence le fait que de tels désordres sont, dans une large mesure, imprévisibles et qu'ils risquent de faire tache d'huile dans le pays, voire à l'étranger. Existe-t-il des indices, des signes avant-coureurs assez précis qui évitent la « surprise stratégique » ? Le cas de Los Angeles peut apporter des éléments de réponse.

Les émeutes sont fréquentes aux Etats-Unis depuis

leur fondation... Dans les années 1970, les émeutes dites de Watts éclatent à Los Angeles, celles du printemps 1992 sont connues, moins celles qui se produisent en novembre 1996, dues également à des violences policières, à Saint-Petersburg en Floride³.

Dans la nuit du 29 au 30 avril 1992, des émeutes de type racial (noirs contre blancs) éclatent à Los Angeles. Des milliers d'individus (pas seulement des noirs !) se répandent dans les rues, cassant, pillant, incendiant, arrachant des automobilistes de leur véhicule et les passant à tabac. Un premier bilan fait état de 30 morts, 1200 blessés, 2000 bâtiments incendiés et 2000 arrestations. Le 2 mai, lorsque ne se produisent plus que des incidents isolés et que les incendies criminels ont cessé, le bilan s'établit à 40 morts

(chiffre qui dépasse le triste record des émeutes de Detroit en juillet 1967), 1900 blessés et 5200 arrestations.

La cause immédiate de ces émeutes ? Elles semblent claires. L'acquittement, le 29 avril 1992 en fin de journée, de quatre policiers blancs, accusés d'avoir passé à tabac, un samedi soir de mars 1991, Rodney King, un automobiliste noir de 27 ans. Celui-ci, qui a déjà eu à faire avec la justice, roule à 180 km/h sur une autoroute. Il cherche à échapper aux policiers. Un témoin filme en vidéo le passage à tabac commis en présence d'une vingtaine de policiers. Durant les trois mois du procès, les chaînes de télévisions diffusent sans cesse ces images.

Le « cercle infernal »

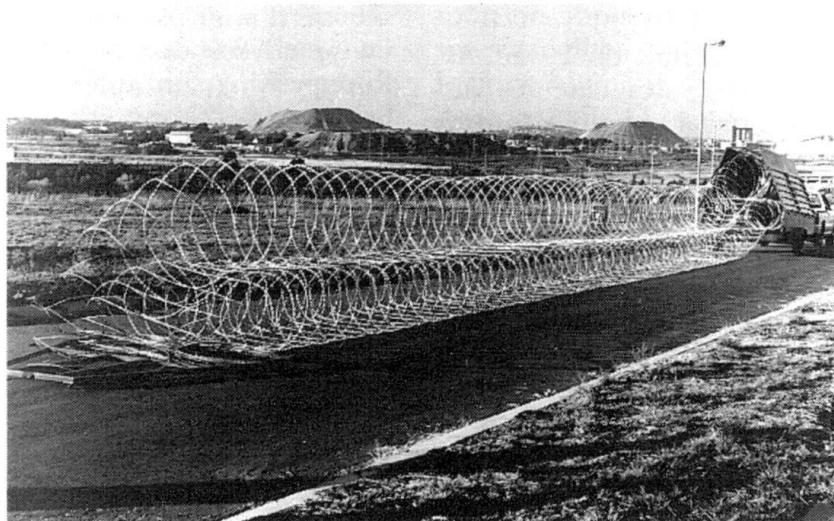
Et les causes lointaines ou les indices qui auraient pu mettre les autorités en aler-

¹Pour la première partie, voir RMS, janvier 1998.

²L'aspect événementiel des émeutes de Los Angeles et les données chiffrées sont tirées du Nouveau Quotidien (1, 3 mai 1992), du Démocrate (2 mai 1992) et du Matin (3 mai 1992).

³Ville de 240 000 habitants à 400 kilomètres au nord-ouest de Miami.

te ? Après le passage à tabac de mars 1991, une commission d'enquête se met au travail avec de gros moyens humains et matériels. Elle dépose son rapport. La police de Los Angeles, qui passe pour un modèle et inspire une multitude de séries télévisées, est en réalité la plus violente de toutes les polices des grandes villes américaines. Elle fonctionne comme une division blindée, se livrant à de véritables raids. Les agents, lors d'une opération, dévastent tellement un immeuble que la Croix-Rouge doit offrir son aide aux « rescapés » ! Le passage à tabac de Rodney King n'est pas une « bavure » isolée : entre 1985 et 1990, la Ville a versé 20 millions de dollars comme dommages-intérêts à des victimes de la brutalité policière.



Les formations de fusiliers territoriaux ou de grenadiers territoriaux ont besoin d'un matériel spécial qui, parfois, s'apparente à celui de la police. Dans certaines situations, et la police et les fusiliers territoriaux seraient heureux de disposer de ce système de déploiement rapide pour les ribards présenté à Eurosatory 94.

⁴ Bruneteaux, Patrick : *Maintenir l'ordre. Les transformations de la violence d'Etat en régime démocratique*. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1996. 345 pp. Un compte rendu circonstancié de cet ouvrage a paru dans la RMS de décembre 1997.

La violence en chiffres à Los Angeles

Une ville violente. Le nombre de crimes et de délits violents s'élève aux Etats-Unis, moyenne annuelle, à 700 pour 100 000 habitants (1600 à Los Angeles).

Une police débordée... Los Angeles, 4 250 000 habitants, compte 8450 policiers, soit 2 pour 1000 habitants. La ville connaît une moyenne de 9,2 crimes et délits violents (5,2 à New York), 35,2 délits contre la propriété (32,1 à Houston) pour chaque policier en service. Chacun d'eux procède annuellement à 3,1 arrestations pour crimes et délits violents (1,9 à Detroit).

... et brutale. A Los Angeles en 1986, 3 personnes ont été tuées par la police et 8 blessées par tranche de 1000 agents en service (1,2 tués et 5 blessés à Detroit, la police la plus violente après celle de Los Angeles).

Les conclusions de la commission d'enquête et les chiffres de la violence à Los Angeles appellent quelques commentaires qui se veulent

une exploitation des principes mis en évidence par Patrick Bruneteaux, dans *Maintenir l'ordre. Les transformations de la violence d'Etat en régime démocratique*⁴. La police, pas seulement les formations qui prennent en charge la gestion des manifestations de masse, doit recourir à un niveau de violence qui n'aggrave pas la situation. Des agents stressés ou débordés ne conservent pas leur sang-froid, cherchent à « casser » du délinquant. Une telle situation ne découle-t-elle pas, souvent, de sous-effectifs, d'un mauvais équilibre entre périodes d'engagement, de piquet et de repos ?

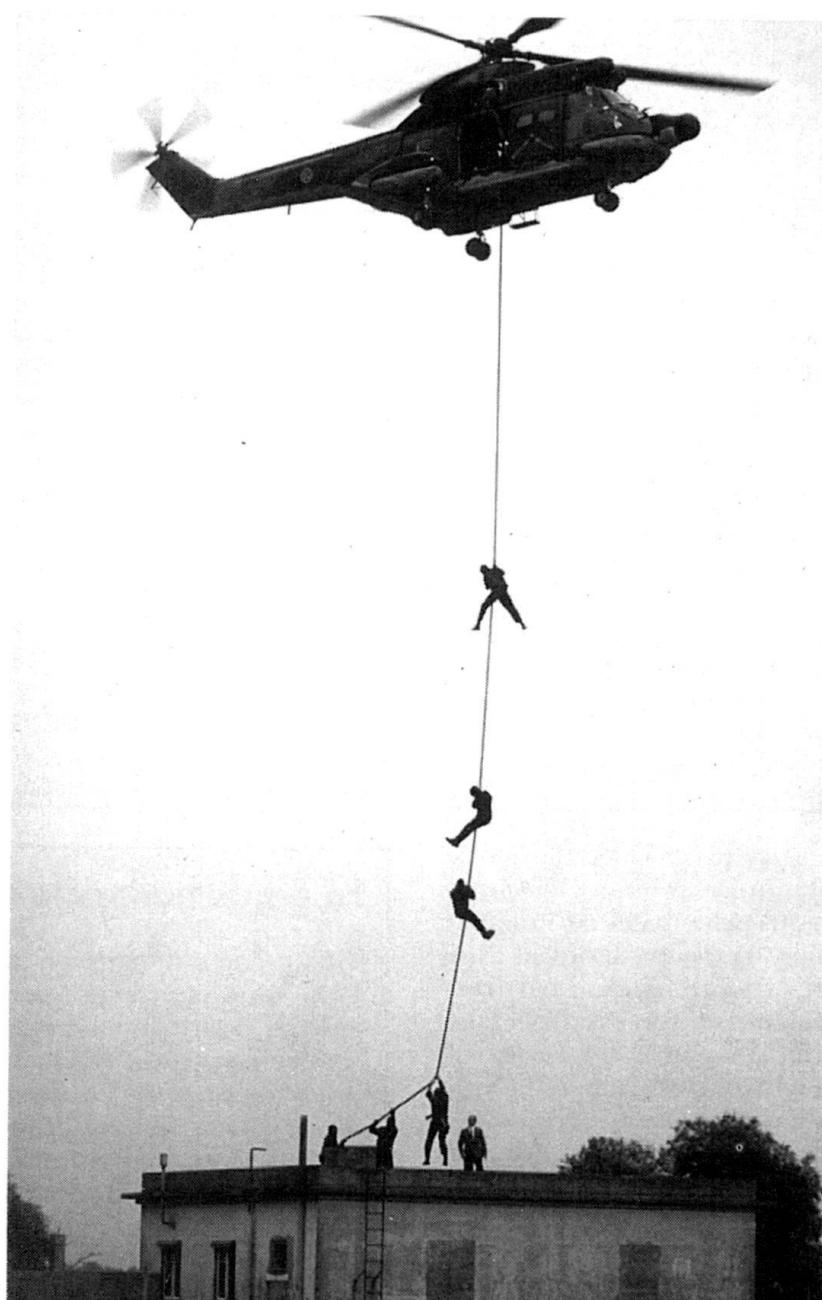
A Los Angeles ou... en Suisse, les responsables politiques, quel que soit leur niveau, saisissent-ils toujours

les données techniques qui sous-tendent le maintien de l'ordre public ? Savent-ils, comme les officiers de police, qu'une foule peut devenir « explosive », dès qu'elle atteint quatre cents personnes ? Ont-ils le courage de tirer les conséquences « impopulaires » des appréciations de situation et des rapports techniques qu'ils disent accepter ?

Le phénomène « tache d'huile »

A Los Angeles, les émeutiers ne sont pas seulement des noirs, et les désordres ne se limitent pas aux quartiers défavorisés noirs ou hispaniques ; ils touchent les quartiers aisés, notamment Hollywood. Actions de pillage et incendies se multiplient, notamment à Long Beach, port situé dans la partie sud de la ville, où les pompiers sont accueillis par des coups de feu. En « temps ordinaire », la violence dans ce secteur est la plus élevée de la zone urbaine ; les gangs s'y affrontent à l'arme automatique.

Dans la foulée de ce qui se passe à Los Angeles, des incidents se produisent à San Francisco (Californie), Las Vegas (Nevada), Atlanta (Géorgie), soit à de très grandes distances. Élément difficilement prévisible : les grands ghettos noirs de Harlem et de Bedford Stuyvesant à New York ne bougent pratiquement pas, malgré la diffusion de rumeurs...



Des mesures énergiques et dissuasives

A côté des appels au calme des dirigeants de la communauté noire, même de Rodney King, la victime du passage à tabac, le couvre-feu, appliqué dès la tombée de la nuit à Los Angeles, ainsi que le quadrillage des quartiers chauds vident les rues, ce

qui permet à la police, complètement débordée dans un premier temps, de faire effort principal sur la prévention des pillages et la protection des pompiers. Cette stratégie a été rendue possible par la mobilisation de 4000 gardes nationaux de Californie, chargés d'appuyer les forces de police par des patrouilles.

Le rôle des télévisions

La télévision, avide de sensationnel, joue-t-elle un rôle dans la rapide propagation des émeutes ? A San Francisco ou à Atlanta, des noirs se répandent dans les rues, sans avoir vu d'images montrant les émeutes à Los Angeles. Dès la nouvelle de l'acquittement des quatre policiers, l'agitation commence. En revanche, il est probable que le spectacle « excitant » des incendies, des pillages et des attaques contre les blancs contribue à grossir leurs rangs et la violence.

Au risque de provoquer la panique, les télévisions montrent des supermarchés où les clients font provision de vivres et de munitions, des gens qui se barricadent chez eux, d'autres qui quittent Los Angeles, San Francisco, même New York pour se réfugier dans de petites villes. « Nous faisons notre devoir d'information », disent les journalistes qui déclinent toute responsabilité dans l'évolution des événements.

D'après Francis Evenile, *Le Matin*, 3 mai 1992.

aux troupes fédérales. Il s'agit d'éléments de la 7^e Division d'infanterie légère, basée à Fort Ord en Californie, qui avait participé à l'opération contre le Panama en 1989. C'est la première fois depuis avril 1968, époque à laquelle s'étaient produites de grandes émeutes après l'assassinat de Martin Luther King, que l'Army est requise dans le contexte de troubles civils. Ces troupes ne doivent être engagées que dans la mesure où les moyens locaux s'avèrent insuffisants ; elles n'interviennent pas à Los Angeles. En Suisse, cela s'appelle un engagement « subsidiaire ».

Le président joue sur deux tableaux : d'une part, la fer-

Aux Etats-Unis, la garde nationale remplit deux missions principales : d'une part faire respecter la loi et assurer l'ordre, d'autre part renforcer les forces armées en cas de conflit extérieur. A Los Angeles, rien n'indique qu'il y ait eu des patrouilles mixtes, comprenant des policiers et des hommes de la garde nationale. On peut supposer que les armes de ces hommes sont chargées, pas comme celles des militaires impliqués dans l'opération « Vigipirate » en France.

Le 1^{er} mai, le président des Etats-Unis, George Bush, décide d'envoyer 1000 officiers fédéraux de police, forcément pas impliqués dans les excès commis par leurs collègues de Los Angeles, ainsi que 4000 soldats, donc des professionnels, appartenant

La garde nationale américaine

La garde nationale ne fait pas partie des forces armées. Les « citoyens-soldats » volontaires qui la composent acceptent d'être appelés en tout temps ; ils font 16 jours de service par année. Ce sont eux qui assument la tâche ingrate d'intervenir lors de troubles de l'ordre public. Pour en disposer, le gouverneur d'un Etat ou les autorités d'une ville présentent une requête à Washington. Ce sont des unités de la garde nationale qui interviennent dans certaines cités américaines en 1964 et 1968. Pendant la guerre du Vietnam, elles sont engagées sur les campus universitaires contre les étudiants protestataires, dont trois tombent sous les balles de la garde nationale.

La garde nationale dispose d'un matériel moderne, mais son organisation souffre parfois de déficiences. Elle n'apparaît pas immédiatement à Los Angeles, parce que les unités prévues manquent de munitions. Le fait que 4000 GI professionnels soient placés en réserve, alors que 6000 gardes nationaux se trouvent sur place, indique vraisemblablement quelques doutes des autorités sur l'efficacité de ces miliciens...

D'après Francis Evenile, *Le Matin*, 3 mai 1992.

meté, un déploiement de force, le rétablissement de l'ordre, la dissuasion et, d'un autre côté, l'ouverture d'une enquête fédérale contre les auteurs du passage à tabac, une décision demandée avec insistance par les dirigeants noirs. Aux Etats-Unis, dont les structures sont fédéralistes, cette procédure légale a été fréquemment utilisée dans les années 1960, pour faire comparaître devant une instance objective les auteurs de violences raciales que protégeaient les polices ou les tribunaux locaux. Meurtres et brutalités relèvent en général de la justice locale, les droits civiques uniquement du droit fédéral.

Les municipalités, dans les villes autres que Los Angeles, réagissent rapidement. Dès les premiers désordres, elles prennent des mesures suffisamment énergiques pour empêcher une détérioration de la situation.

A la fin des émeutes, Jacques Pilet faisait dans le *Nouveau Quotidien* une appréciation de la situation qui devrait faire réfléchir les autorités, même celles de la ville Zurich à qui il arrive de laisser la bride sur le cou aux Skinheads et aux autonomistes sur le « terrain d'exercice » du Niederdorf, afin, disent-elles de ne pas aggraver la violence. « La jungle urbaine s'étend. De plus en plus dure, dans la délinquance quotidienne comme dans les explosions collectives. Espace en friche de la civilisa-



Le Matin, 3.5.92.

tion où plus personne, sinon la police [quand elle en a l'autorisation] ne risque une véritable présence (...). Tout le monde sait cela. Mais quels gouvernements en tiennent de courageuses et concrètes conclusions ? » Ils oublient qu'une menace croît, hors de la portée des avions de combat et des missiles, dans les « zones grises » des grandes agglomérations urbaines.

Incontestablement, les bavures policières n'expliquent pas tout... A la mi-mars 1996, 10 000 policiers et gardes-frontière sont dépêchés à Dortmund en Allemagne, à cause d'une manifestation interdite du Parti des travailleurs du Kurdistan. Les forces de l'ordre dressent des barrages autour de la ville et aux postes-frontière avec la France, la Belgique et les Pays-Bas d'où affluent des cars de manifestants. Furieux de se trouver bloqués,

des milliers de Kurdes affrontent la police. Bilan : 300 blessés, dont 40 parmi les forces de l'ordre qui procèdent à 1500 interpellations. « C'est une déclaration de guerre à notre Etat de droit », déclare Klaus Winkel, ministre allemand des Affaires étrangères...⁵

La tactique du PKK est, à cette occasion, très professionnelle. Un véritable état-major conduit la manifestation avec des téléphones portatifs. Lorsque les manifestants arrivent à proximité des forces de l'ordre, on place aux premiers rangs des femmes et des petits enfants ; les hommes restent derrière. Les policiers sont handicapés par la présence de ces « innocents ». Lorsqu'il y a des blessés, parmi les femmes et les enfants, ce sont les policiers les méchants. Guerre de l'information !

H. W.
(A suivre)

⁵L'Express, 20 mars 1996.